



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 16 septembre 2019

ENTITES ET POLITIQUES PUBLIQUES

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS

S'organiser pour les défis à venir

En 2017-2018, 245 000 étudiants étrangers ont effectué en France une mobilité diplômante (d'une durée de plus d'un an), ce qui place notre pays au 4^e rang mondial. Plus de 90 000 étudiants français ont effectué une mobilité sortante diplômante (6^e position dans le monde). En outre, près de 44 000 étudiants français ont bénéficié d'Erasmus + en 2016 (mobilité non diplômante, d'une durée inférieure à un an).

La Cour a mené auprès de tous les acteurs concernés une enquête détaillée sur les différentes formes de mobilité étudiante (entrante, sortante, délocalisée, diplômante ou non), en s'appuyant sur des informations souvent inédites.

Facteur de rayonnement et de compétitivité, la mobilité internationale des étudiants concerne quatre ministères et deux opérateurs (Erasmus + et Campus France), pour une dépense totale estimée à 2,5 Md€. Les pouvoirs publics ont fixé l'objectif de 500 000 étudiants étrangers à l'horizon 2027 et 400 000 étudiants français en mobilité en Europe en 2024. Pour relever pareil défi dans des conditions financières et qualitatives acceptables, plusieurs réformes importantes méritent d'être menées.

La Cour formule 11 recommandations pour que le système de la mobilité internationale des étudiants soit mieux connu, mieux promu, mieux géré, mieux piloté et, *in fine*, plus efficace.

Une mobilité entrante attractive mais insuffisamment tournée vers la réussite des étudiants et la performance des établissements

Entre 2012 et 2016, la mobilité étudiante internationale vers la France a moins progressé que celle vers les autres grands pays d'accueil.

Il est important que les établissements eux-mêmes veillent à la qualité de leur recrutement à l'international, en vue de mieux répondre aux besoins et aux compétences de leurs étudiants ainsi qu'au regard de la cohérence de leur offre de formation. La part des étudiants de fin de cycle par rapport à celle des étudiants en licence devrait être renforcée compte tenu de l'apport particulier des doctorants internationaux à la recherche française. Il convient de veiller davantage à la qualité et à la lisibilité des formations offertes à l'international. L'information sur le type de formation proposée et ses caractéristiques pourrait être améliorée. Les effets de « remplissage » observés dans certains établissements doivent être évités.



S'agissant des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires, il serait logique qu'une plus grande souplesse soit donnée aux établissements afin de tenir compte de leurs avantages comparatifs respectifs sur la scène académique mondiale.

Une mobilité sortante à mieux encadrer et promouvoir

Les établissements ont un rôle majeur dans le développement de la mobilité sortante, importante pour la réussite des étudiants et leur capacité d'insertion professionnelle, or ils utilisent peu et mal les outils à leur disposition.

En outre, Erasmus + devrait mieux tenir compte de l'existence de populations étudiantes éloignées de la mobilité internationale sur un plan économique et culturel. L'absence de suivi statistique des mobilités au niveau national est préjudiciable, car elle ne permet pas de remédier aux inégalités sociologiques, territoriales ou entre établissements dans le recours à cette mobilité. Enfin, le système des bourses est insuffisamment connu et adapté.

Le rôle incertain des implantations et des formations délocalisées à l'étranger

De nombreux établissements d'enseignement supérieur ont développé des stratégies d'internationalisation, par des délocalisations de campus ou de formations, notamment pour renforcer leur place sur la scène académique. Ces délocalisations et implantations suivent des modalités diverses (stratégie autonome, sollicitations étrangères ou projet bilatéral) et font souvent l'objet d'un contrôle défaillant, notamment sur le plan budgétaire et dans le suivi des conventions. Elles devraient être intégrées dans une vision globale de la mobilité internationale des étudiants, afin notamment de mieux réguler les flux et d'améliorer l'efficacité de cette politique.

[Lire le rapport](#)

CONTACTS PRESSE :

Ted Marx □ Directeur de la communication □ T 01 42 98 55 62 □ ted.marx@ccomptes.fr

Denis Gettliffe □ Responsable des relations presse □ T 01 42 98 55 77 □ denis.gettliffe@ccomptes.fr



@Courdescomptes



ccomptes



Cour des comptes